

**COMMUNICATION AUX PARENTS ET AUX ELEVES (Ref 2022-2023 / 020)**

**Objet : Changement de cours philosophique pour l'année scolaire 2023-2024.**

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

La Constitution donne aux parents pour leur enfant, ou à l'élève majeur lui-même, la possibilité de choisir de suivre un cours de religion ou de morale non-confessionnelle ou de demander une dispense au profit une deuxième heure de philosophie et citoyenneté.

Le choix posé pour cette année scolaire 2022-2023 peut éventuellement être modifié pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour ce faire, il vous appartient, à l'aide du document ci-joint :

- soit d'introduire une demande de dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle au profit d'une 2<sup>e</sup> période du cours de philosophie et de citoyenneté.
- soit de faire le choix entre le cours de morale non confessionnelle et les cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique.

**Si vous souhaitez modifier le choix actuel pour l'année scolaire 2023-2024, vous êtes invités à compléter le formulaire ci-joint et à le remettre au secrétariat élèves au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.**

**Attention :**

Passé cette date et sans remise du formulaire dûment complété, le choix formulé pour l'année scolaire actuelle sera automatiquement reconduit pour l'année scolaire 2023-2024 et ne pourra plus être modifié avant la rentrée 2024-2025.

Hugues Opezzi,  
Directeur adjoint



Valéry Jouret,  
Directeur

